

République Française
Département des Hautes-Alpes

DELIBERATION N° 2024 - 021
DE LA COMMUNE DE REOTIER

Séance du 29 mars 2024

L'an deux mille vingt quatre

Et les vingt-neuf mars

A 18 h 00 le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur Marcel CANNAT Maire.

Date de la convocation : 21 mars 2024

Nombre de Conseillers :

En exercice : 11

Présents : 10

Votants : 11

Étaient présents : Marcel CANNAT, Michel MOURONT, Roland MARSEILLE, Michel COLLOMB, Marc CASTELLACCI, Mariette PIOVESAN, Dominique COLLOMB, Hervé CASTILLO, Joël GAUTHIER (est arrivé à 19 h 00), Damien GANDELLI

Antoine GRAZIANO a donné procuration à Roland MARSEILLE

Secrétaire de séance : Michel MOURONT

Objet de la délibération : *Versement de la subvention au budget annexe Eau.*

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal, qu'il y a lieu d'équilibrer la section de fonctionnement du budget annexe Eau et afin de ne pas augmenter le forfait eau de façon déraisonné, il serait bon d'attribuer une subvention exceptionnelle au budget annexe Eau d'un montant de : **21 439,00 €**.

Après délibération, le Conseil Municipal : 11 Pour – 10 Contre – 0 Abstention

- **Approuve** l'exposé de Monsieur le Maire
- **Décide** de verser la somme de **21 439,00 €** sur le budget annexe Eau, qui seront à prendre au compte 65736221 du budget principal.
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette affaire.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Le Maire,

Marcel CANNAT.

